

## 1. Architecte-maintenance et Sports

Partie B : Culture

Chapitre B-2 : Centres culturels

### Article 1. Location des centres culturels

Les prix de location ci-après s'entendent par jour entamé (en €) :

Catégorie 1 : Halle Victor Hugo et Centre culturel Tramschapp

	Sociétés commerciales et personnes privées	Associations non-locales (asbl)	Organismes nationaux	Associations de la VdL (asbl)
Grande salle / nettoyage inclus	4.500	1000	300	100
Grande salle et cuisine / nettoyage inclus	6.000	1.400	500	150
Foyer	/	/	100	50

Catégorie 2 : Centre culturel Schéiss et Centre culturel Drescherhaus

	Sociétés commerciales et personnes privées	Associations non-locales (asbl)	Organismes nationaux	Associations de la VdL (asbl)
Grande salle / nettoyage inclus	500	300	300	100
Grande salle et cuisine / nettoyage inclus	2.000	1.000	1.000	150
Petit salle (Centre culturel « Schéiss »)	200	100	100	50

# version finale

## Catégorie 3 : Centres culturels Bonnevoie\*, Cessange et Hollerich

Les centres culturels de la catégories 3 de Cessange et de Hollerich sont réservés uniquement aux associations ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Le centre culturel de Bonnevoie\* peut également être loué par des sociétés commerciales ou personnes privées.

La salle de fêtes a une capacité de plus ou moins 300 personnes.

	Sociétés commerciales et personnes privées	Associations non-locales (asbl)	Organismes nationaux	Associations de la VdL (asbl)
Salle de fêtes	/	/	200	50
Salle de fêtes / nettoyage inclus	500*	/	500	100
Salle de fêtes et cuisine/ nettoyage inclus	2000*	/	1.000	200
Secteur 3 (Bonnevoie)	50*	/	100	50

## Catégorie 4 : Centre culturels Gare et Rollingergrund

	Sociétés commerciales et personnes privées	Associations non-locales (asbl)	Organismes nationaux	Associations de la VdL (asbl)
Grande salle / nettoyage inclus	200	100	50	25
Grande salle et cuisine / nettoyage inclus	500	400	200	50

## Catégorie 5 : Centres culturels Belair St. Jean, Merl, Weimerskirch, Beggen, Cents, Neudorf, Grund\*

\*Les centres culturels de la catégories 5 sont réservés aux associations ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Luxembourg

La salle de fêtes a une capacité entre 100 à 250 personnes.

	Sociétés commerciales et personnes privées	Associations non-locales (asbl)	Organismes nationaux	Associations de la VdL (asbl)
Salle de fêtes / nettoyage inclus	/	/	50	25
Salle de fêtes et cuisine / nettoyage inclus	/	/	200	50

# version finale

## Article 2. Suppléments

Les prix des suppléments ci-après s'entendent en € par pièce, respectivement unité :

	Sociétés commerciales et personnes privées	Autres associations	Associations de la Ville et organismes nationaux
Chaises	4	2	1
Tables rabattables 0,6m x 1,2m	6	4	3
« Set »-brasserie (10 tables + 20 bancs)	140	80	40
Praticables 1m X 2m	20	10	8
Panneaux de séparation 1,25 m x 2,2m	6	4	2

En cas de dépassement du délai de démontage prévu, il est compté une taxe de 150.- € par jour d'occupation supplémentaire.

L'article 3 du règlement-taxe est à abolir.

## Article 3. Précisions

Pour les manifestations suivantes, l'organisateur profitera d'une gratuité :

- l'assemblée générale ordinaire des associations sans but lucratif ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- les sessions d'examens, organisées par les ministères d'Etat ;
- les élections, organisées par des ambassades et consulats au Luxembourg.

Seront considérés comme « organismes nationaux » :

- les ministères nationaux ;
- les ONG ;
- les établissements publics.